



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 251-2021
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.371

Déposée le : 06.12.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Imboden (Bern, Les Verts) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -

Quand ouvrira le refuge pour les jeunes filles et jeunes femmes victimes de violence ?

En 2019, le Conseil-exécutif conclut au terme de son rapport « Création d'un refuge pour les jeunes filles et jeunes femmes victimes de violence : détermination des besoins » (postulat 039-2016 déposé par Béatrice Stucki) qu'une structure d'accueil et d'hébergement d'urgence doit être mise à disposition dans le canton de Berne à l'intention des jeunes filles et jeunes femmes de 14 à 20 ans.

« La création d'un foyer pour jeunes filles et jeunes femmes comblerait le déficit de couverture de manière optimale, puisqu'elle garantirait aussi bien la protection nécessaire que la surveillance étroite indispensable (24 heures sur 24). Les analyses quantitative et qualitative des besoins de même que le projet pilote de l'association MädchenHouse des Filles Biel-Bienne confirment le besoin concret en la matière. »

Par ailleurs, la solution retenue par le Conseil-exécutif offre la possibilité unique d'exploiter les synergies entre les foyers pour femmes existants et le projet de foyer pour jeunes filles et jeunes femmes, tout en permettant de compenser les fluctuations en termes d'occupation entre les différentes institutions (perméabilité). De plus, la réalisation du foyer pour jeunes filles et jeunes femmes irait de pair avec une optimisation des structures organisationnelles du canton de Berne, des processus opérationnels, des sites, etc.

La création d'un foyer pour jeunes filles et jeunes femmes de [...] dix places environ contribuerait à ramener à un niveau acceptable le taux d'occupation actuellement très élevé des foyers pour femmes existants. En outre, les coûts d'infrastructure du canton de Berne pourraient être réduits grâce aux placements intercantonaux facturés au tarif plein. La création d'un foyer pour jeunes filles constitue en ce sens une étape importante de la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul. »

Au niveau politique, la nécessité d'un tel refuge n'est sur le principe nullement contestée, en témoignent les moyens alloués à ce projet dans le budget 2022. Toutefois, la mise sur pied de cette organisation est au point mort du fait qu'il faille attendre la stratégie d'aide aux victimes, qui a elle aussi accumulé du retard et ne sera pas prête avant l'automne 2022 au plus tôt.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Où en est la planification des travaux préparatoires pour la mise sur pied d'un refuge pour les jeunes filles et les jeunes femmes victimes de violence ? Comment se présente concrètement l'institution ?
2. Où en est la stratégie d'aide aux victimes et quand sera-t-elle soumise au Grand Conseil ?
3. Quels points de jonction y a-t-il entre le refuge et la stratégie d'aide aux victimes ?
4. Le Conseil-exécutif est-il prêt à poursuivre la réalisation du projet de refuge en cas de nouveau retard dans l'élaboration de la stratégie d'aide aux victimes ?
5. Pour quand peut-on envisager l'ouverture du refuge ?

Destinataires

– Grand Conseil